

DIPLÔME D'ÉTAT JEUNESSE EDUCATION POPULAIRE ET SPORT

SPECIALITE PERFECTIONNEMENT SPORTIF



MENTION BASKET-BALL

LIVRET D'ACCUEIL

- ↪ **Présentation générale de la formation**

- ↪ **Présentation des diplômes : DE-JEPS et DEFB**

- ↪ **Règles de fonctionnement - Contacts utiles**

PRESENTATION GENERALE DE LA FORMATION

La formation au Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, spécialité « perfectionnement sportif », mention Basket-Ball est organisée par la Fédération Française de Basket-Ball, organisme de formation déclaré sous le N° 11752262775, sous la responsabilité administrative et pédagogique du Pôle formation.

Elle est ouverte aux :

- entraîneurs souhaitant encadrer à plein temps jusqu'aux divisions NM2, LF2 ;
- assistants des centres de formation Pro A/Pro B/LFB ;
- assistants des équipes pros en LFB et Pro. B.

EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

Ces exigences doivent garantir un niveau de pratique et d'expérience en basket-ball de la part du candidat, lui permettant de s'engager en formation avec une perspective de succès.

L'OF vérifie que le candidat possède les exigences préalables à l'entrée en formation définies par l'arrêté du 26 avril 2012 – Art. 1. (modifiant l'arrêté du 18 mai 2010 – Art. 3) :

- attester d'une expérience d'entraîneur principal pendant trois saisons minimum dans une ou plusieurs équipes évoluant en championnat de France, jeune ou sénior, ou dans des équipes de niveau similaire en championnat étranger, ou dans une structure inscrite dans le « Parcours d'excellence sportive, validée par le DTN de la FFBB ;
- attester d'une pratique minimum de trois saisons sportives au sein d'une équipe de basket-ball évoluant en compétition, validée par le DTN de la FFBB;
- être capable d'effectuer une analyse technique et tactique d'une séquence vidéo de match, relative à une compétition de basket-ball choisie parmi les championnats suivants : nationale masculine 2, nationale masculine 3, nationale féminine 2, nationale féminine 3 ou championnat de France jeunes.

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen :

- de la production d'une attestation d'encadrement en responsabilité en basket-ball de trois saisons minimum dans une ou plusieurs équipes évoluant en championnat de France, jeune ou sénior, ou dans des équipes de niveau similaire en championnat étranger, ou dans une structure inscrite dans le « Parcours d'excellence sportive, validée par le DTN de la FFBB ;
- de la production d'une attestation de pratiquant en basket-ball pendant trois saisons sportives délivrée par le DTN de la FFBB ;
- une épreuve orale à partir de l'analyse d'un document vidéo retraçant une séquence vidéo de match d'une durée de deux minutes au maximum relative à une compétition de basket-ball choisie parmi les championnats suivants : nationale masculine 2, nationale masculine 3, nationale féminine 2, nationale féminine 3 ou championnat de France jeunes, permettant d'apprécier les capacités du candidat à observer, analyser et établir un diagnostic en vue d'élaborer un entraînement pour un joueur de niveau national ou pour un groupe de compétiteurs évoluant dans une compétition de niveau national. La réussite à cette épreuve, organisée par la FFBB, fait l'objet d'une attestation délivrée par le DTN du basket-ball.

Tout candidat se trouvant dans l'une des situations suivantes est automatiquement dispensé de la vérification des exigences préalables (article 2 de l'arrêté du 26 avril 2012 modifiant l'arrêté du 18 mai 2010 – Art. 3) :

- titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré, option « basket-ball » ;
- titulaire du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport spécialité "activités sports collectifs", mention « Basket-ball » ;
- titulaire du Certificat de Qualification Professionnelle « Technicien Sportif Régional de Basket-ball », titulaire de l'unité d'enseignement « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » (PSC 1) ;
- le joueur ou la joueuse professionnel ayant évolué au minimum pendant trois saisons sportives au sein des deux plus hauts niveaux de compétition en France ou à l'étranger, attesté par le directeur technique national du basket-ball ;
- est également dispensé de la vérification des exigences préalables définies à l'article 3 le sportif de haut niveau en basket-ball, inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport.

FONCTIONS ET EMPLOIS VISÉS

Le métier d'entraîneur professionnel ou encore de directeur sportif de club est principalement visé. La formation s'adresse également aux personnes désireuses d'augmenter leurs compétences dans les ligues ou les comités des divisions intermédiaires.

INSCRIPTION

Le candidat fait acte de candidature à l'aide d'un dossier d'inscription téléchargeable sur www.ffbb.com, rubrique FFBB/techniciens.

Si le dossier est complet et recevable, le candidat reçoit une convocation pour :

- la vérification des exigences préalables pour les personnes non titulaires d'un des diplômes suivants : CQP ou BE1 basket-ball.

- les tests de sélection (obligatoires pour tous les candidats) :

épreuve écrite : sur un sujet concernant le basket-ball, le candidat doit rédiger un écrit, qui mette en valeur sa culture disciplinaire et dans lequel il expose ses options pédagogiques, ainsi que sa « philosophie » d'entraîneur sur le thème ;

épreuve orale : le candidat expose son projet personnel et/ou professionnel au moyen de supports informatiques (PowerPoint, vidéo, etc.), puis le jury s'entretient avec lui sous forme de questions-réponses.

Les candidats sélectionnés sont convoqués pour un entretien de positionnement qui permet d'apprécier le parcours et l'expérience de chacun, et également d'envisager certains allègements de formation.

COUT DE LA FORMATION

- Frais de dossier = 100 € (non remboursables).
- Frais pédagogiques
 - 9 600 € TTC pour les stagiaires pris en charge par un organisme financeur ;
 - 7 200 € TTC pour les stagiaires payant individuellement.
- Versement d'une caution de 1 000 € ; celle-ci sera restituée à l'issue de la formation en totalité ou en partie seulement selon le nombre d'absences du candidat aux présentiels.
- Frais de déplacement, hébergement, restauration : à la charge du candidat et/ou de son employeur.

ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Proposée sous forme d'Unités Capitalisables, la formation s'étend sur 13 mois, pour un total de 1 200 heures et selon l'organisation ci-dessous :

a. centre de formation = 700h

- 14 présentiels de 3 ou 4 jours à raison d'un présentiel par mois (370h),
- Formation Ouverte A Distance et suivi individualisé (330h)

b. stage en structure = 500h

- à réaliser au sein de la structure-employeur du stagiaire ou dans une autre structure.

La formation alterne entre :

- données théoriques pendant les présentiels,
- mise en situation pédagogiques en structure,
- mise en commun des savoirs entre les formateurs, les stagiaires et les tuteurs,
- mise à disposition d'outils pédagogiques divers : commandes écrites, vidéos, échanges d'email, lectures personnelles,
- travail à distance sur la plateforme Sporteef.

EVALUATION FORMATIVE

Des temps d'évaluation formative sont organisés à l'initiative de l'OF, afin d'ajuster le Parcours Individuel de Formation (PIF) et de vérifier l'évolution des compétences à acquérir pour la certification finale.

EVALUATION CERTIFICATIVE EN COURS DE PIF

Le référentiel de certification présente la liste des compétences que doivent acquérir le stagiaire en fin de formation. Les quatre unités capitalisables constitutives du référentiel de certification du diplôme, sont les suivantes :

↳ Dans les deux unités capitalisables transversales quelle que soit la spécialité :

UC 1 : EC de concevoir un projet d'action ;

UC 2 : EC de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action.

↳ Dans l'unité capitalisable de la spécialité :

UC 3 : EC de conduire une démarche de perfectionnement sportif dans une discipline.

↳ Dans l'unité capitalisable de mention :

UC 4 : EC d'encadrer la discipline sportive définie dans la mention en sécurité.

ORGANISATION MATERIELLE

Les stagiaires s'organisent par eux-mêmes pour leurs déplacements, hébergement (si besoin) et restauration pendant les présentiels.

PRESENTATION GENERALE DES DIPLÔMES

LE DE-JEPS

Le diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport est un diplôme d'Etat inscrit au niveau III (bac + 2) du répertoire national des certifications professionnelles en application de l'article L. 335-6 du code de l'éducation.

Il atteste l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle de coordination et d'encadrement à finalité éducative dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles.

Le diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport est délivré au titre de la spécialité " perfectionnement sportif " et de la mention Basket-Ball ; il est organisé par l'Arrêté du 18 mai 2010, consolidée au 11 mai 2012 qui définit le référentiel professionnel et le référentiel de certification.

En conséquence, le DE-JEPS spécialité "perfectionnement sportif" mention Basket-Ball atteste des compétences suivantes :

- concevoir une programmation et des séances en vue de l'accès au perfectionnement sportif,
- conduire des cycles d'entraînement et de perfectionnement individuels et collectifs à finalité compétitive,
- gérer l'équipe lors des compétitions,
- coordonner des équipes de bénévoles et de professionnels,
- coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement sportif,
- conduire des actions de formation de cadres, dont le tutorat.

LE DEFB

Le Diplôme d'Entraîneur Fédéral de Basket-Ball (DEFB) est un diplôme délivré par la Fédération Française de Basket-Ball et inscrit au statut de l'entraîneur.

Il est ouvert aux candidats :

- qui ont préparé le diplôme dans les centres inter régionaux de préparation aux épreuves du Diplôme d'Etat de la JEPS « Basket-Ball », sous le contrôle des services régionaux du ministère chargé des sports dans le cadre de l'habilitation des formations.

- qui ont subi avec succès les épreuves (modalités et règlements de l'examen sur www.ffbb.com) ou obtenu le diplôme dans le cadre d'une procédure de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Pour accéder à l'examen, le candidat doit être titulaire du Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport mention « Basket-Ball » le jour de l'examen ou être inscrit dans une formation conduisant au DE-JEPS mention Basket-Ball. (modalités et règlements de l'examen sur www.ffbb.com)

REGLES DE FORMATION

Être en formation professionnelle équivaut à être en situation d'emploi, ce qui signifie que les stagiaires doivent respecter certaines règles.

- **Organisation générale**
 - respect du règlement intérieur et des conditions générales de vente de l'INFBB (disponibles sur www.ffbb.com),
 - respect des règles de vie fixées par l'équipe de formateurs (écoute mutuelle, horaires de début et de fin des regroupements, utilisation des téléphones et ordinateurs pour raisons personnelles...).
- **Aspects pédagogiques**
 - présence obligatoire à tous les regroupements,
 - réalisation des travaux - théoriques, pratiques et à distance - définis dans les objectifs de la formation,
 - signature des feuilles de présence.
- **Aspects financiers et administratifs**
 - recherche d'un financement avant l'entrée en formation, selon le statut du stagiaire :
 - **pour les salariés** : plan de formation de l'entreprise, congé individuel de formation (CIF), droit individuel à la formation (DIF), période de professionnalisation ;
 - **pour les demandeurs d'emploi** : aides à la formation et au reclassement de Pôle emploi, aides individuelles financées par les Régions ;
 - transmission rapide des informations et documents administratifs et financiers ;
 - pour les stagiaires et/ou structures qui financent sur leurs fonds propres tout ou partie de la formation, le règlement se fait à réception de chaque facture ; la caution déposée avec le dossier d'inscription sera encaissée la cas échéant, après 3 factures non réglées.

En cas de non respect de l'une ou plusieurs de ces règles, les responsables de l'INFBB se réservent le droit de procéder à diverses sanctions.

CONTACTS UTILES

- Institut National de Formation du Basket-Ball – FFBB, 117 rue du Château des Rentiers – 75013 Paris
- Aspects pédagogiques : Germain Fidami – gfidami@ffbb.com - 01 53 94 25 12
- Aspects administratifs et financiers : Karine Guibert – kguibert@ffbb.com - 01 53 94 26 36